



DDRM.dicrim

Maquette nationale

Ministère de l'écologie et du développement durable
Direction de la prévention des pollutions et des risques

DDRM.dicrim
maquette nationale

Une boîte à outils partagée et évolutive

Introduction

Préface

Tableau général

Liste

Le risque naturel et
technologique
majeur

DDRM

Généralités

Contexte régional

Risques dans le
département

Dicrim

Généralités

Risques dans la
commune

Annexes

Affichage

Arrêtés

Signalétique

Schéma

Textes
réglementaires

DDRM.dicrim
maquette nationale

Une présentation par aléa



Rn

Risques naturels

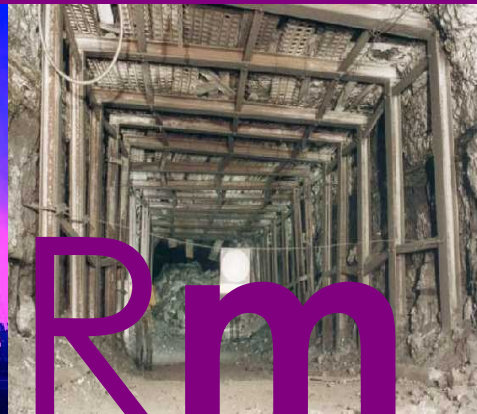
Inondation
Mouvement de terrain
Séisme
volcan
Feux de forêt
Avalanche
Cyclone
Tempête



Rt

Risques technologiques

Risques industriels
Risque nucléaire
Rupture de barrage
TMD



Rm

Risques miniers

Effondrement



Rp

Risques particuliers

Engins de guerre
Radon

DDRM.dicrim
maquette nationale

Pour chaque aléa

G

Les généralités

R

Le contexte
régional

D

Le risque
dans le
département

C

Le risque
dans la
commune

DDRM.dicrim
maquette nationale

DDRM
a minima

dicrim

G

R

D

C

**Administrations
centrales**

MEDD/MIAT/MAPAR

**Services de l'État
dans la région**

**DIREN/DRIRE/DRE
/DRAF/RTM...**

Conseil régional

**Services de l'État
dans le département**

**SIDP/DDE/DDAF et
organisations supra
communales**

Conseil général

Maire

**Services de la
commune ou de
l'intercommunalité**

Statistiques accessibles sous :
http://www.anena.org/avalanche/accidentologie/ava_accid_menu.html

Il conviendra de faire ressortir les enjeux particulièrement menacés du département par les avalanches, qu'ils soient humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux.

Il conviendra donc ici de préciser le contenu du SPRN. Parmi les mesures prises ou à prendre, on pourra développer

D.2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPALES AVALANCHES DANS LE DEPARTEMENT

D.3 - QUELS SONT LES ENJEUX EXPOSES ?

D.4 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LE DEPARTEMENT

Le schéma de prévention des risques naturels (article L565-2 du code de l'environnement) est un document d'orientation sur cinq ans qui fixe les objectifs généraux et un programme d'action de prévention à conduire dans le département en ce qui concerne :

- La connaissance du risque
- La surveillance et prévision des phénomènes
- Les travaux de mitigation
- La prise en compte du risque dans l'aménagement
- L'information et éducation sur les risques
- Le retour d'expérience

D.4.1 La connaissance du risque

- L'observation des avalanches qui combine :

00000000 00 41 3000 00000

Le
risque
inondation



00000000 00 41 3000 00000

généralités

00000000 00 41 3000 00000

généralités

00000000 00 41 3000 00000

région

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

00000000 00 41 3000 00000

département

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

Commune de
diorm

LE RISQUE INONDATION

Tappet synthétique possible des
pendants

C.1 – LE RISQUE D'INONDATION DANS LA COMMUNE

Décrire le ou les types d'événements (à la fois d'origine naturelle et humaine) qui peuvent entraîner la venue de menaces des eaux :

C.2 – L'HISTORIQUE DES PRINCIPALES INONDATIONS

Indiquer les évènements inondations les plus particulièrement caractéristiques :

C.3 – L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Tenir compte les tableaux CA1-CA3

15

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

Commune de
Cartographie des zones inondables
Echelle 1 : 25 000
Fond cartographique IGN

16

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

Emplacement des repères des PHEC
Cartographie au 1 : 25 000

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

C.4 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

C.4.1 la connaissance du risque

Rédiger les PPRI ou les plans départementaux ou intercommunaux de gestion des risques :

C.4.2 la surveillance

la commune est soumise de l'annonce officielle de la venue de crues de crues de référence pour la commune sans que les axes de vigilance ne soient établis sur les points critiques :

C.4.3 la mitigation

Cher les actions de compensation par réhabilitation, entretien ou travaux pour réduire les risques. A compléter par la commune en fonction des travaux réalisés par la commune et les travaux réalisés par les autres communes de la zone d'aménagement globalisée des crues.

C.4.4 les dispositions d'aménagement et d'urbanisme

la commune est soumise de l'annonce officielle de la venue de crues de référence pour la commune sans que les axes de vigilance ne soient établis sur les points critiques :

C.4.5 l'information et l'éducation

A compléter par la commune en indiquant les actions et l'éducation de la population en matière de prévention.

C.4.6 le retour à l'après crue

Indiquer les évènements communaux qui ont fait l'objet d'une action d'après crue.

C.5 – LES TRAVAUX DE PROTECTION

A compléter par la commune.

C.6 – LES MESURES DE POUCE ET DE SAUVEGARDE

C.6.1 l'alerte

Tenir compte les modalités d'alerte et les modalités de mise en œuvre de l'alerte de crue de la commune et les modalités de mise en œuvre de l'alerte de crue de la commune.

17

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

Commune de
Cartographie des servitudes : PPRI
Echelle 1 : 25 000
Fond cartographique IGN

18

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

C.6.2 les réquisitions possibles

Indiquer les réquisitions possibles par la commune :

C.6.3 le plan communal de sauvegarde (PCS)

les communes parties dans le périmètre d'un PPRI approuvé doivent disposer d'un PCS.

C.6.4 les participations de mise en œuvre (PME) dans les ERP

Indiquer les participations de mise en œuvre (PME) dans les ERP (établissements recevant du public) le périmètre d'un PPRI approuvé doivent disposer d'un PCS.

C.7 – L'AMÉNAGEMENT DES RISQUES ET DES COMMUNES

C.7.1 le plan d'urbanisme

A compléter à partir de l'avis municipal.

C.7.2 les consignes particulières à respecter

A compléter par la commune à des mesures spécifiques de prévention.

C.8 – LA CARTOGRAPHIE

Indiquer la cartographie disponible :

- AZI de la carte I/D/DIG/NE 006
- Fiche de la carte I/D/DIG/NE 006
- PPRI ...

C.9 – LES CONTRAITS

- avis
- Subvention de l'équipement

C.10 – POUR EN SAVOIR PLUS

Tenir compte les modalités de mise en œuvre de la commune.

19

INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

Commune de
Inventaire des repères de crues

20

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



PREFECTURE

CABINET
SERVICE INTERMUNICIPAL

Année n°

ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU DROIT A L'INFORMATION DES CITOYENS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

LE PREFET DE

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de l'information relative aux articles L125-2 et R125-9 à R125-4
Vu le code minier article 74
Vu l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'ottillage des cartographies de sécurité

Sur proposition de son directeur adjoint directeur de cabinet

A R R E T E

Article 1 :
L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département sur les communes de la carte départementale relative aux risques majeurs (DDRM) a été mise à jour.

Article 2 :
Cette information est complétée dans les communes listées en annexe au présent arrêté par le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRM) et l'ottillage des risques pris en compte. La fréquence doit être adaptée et les consignes de sécurité à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Article 3 :
La liste des communes concernées est mise à jour ci-joint.

Article 4 :
Le dossier départemental sur les risques majeurs et le cas échéant les informations complémentaires sont consultables en préfecture, sous-préfectures et mairies du département ainsi qu'à partir du site Internet de la préfecture.

Article 4 :
Monsieur et Madame le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-directeurs adjoints ainsi que les chefs des services régionaux et départementaux des risques majeurs du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié ou recueilli aux autres administrations de l'état dans le département et accessible sur le site Internet de la préfecture de

Fait à

le

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



PREFECTURE DE

Annexe à l'arrêté préfectoral n° en date du relatif à
ou relatif à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement

N° liste	Communes	Risques majeurs	Risques technologiques	Risques naturels	Risques industriels	Risques agricoles	Risques liés à l'exploitation des carrières	Risques liés à l'exploitation des mines	Risques liés à l'exploitation des centrales nucléaires	Risques liés à l'exploitation des centrales hydrauliques	Risques liés à l'exploitation des centrales géothermiques	Risques liés à l'exploitation des centrales éoliennes	Risques liés à l'exploitation des centrales solaires	Risques liés à l'exploitation des centrales marémotrices	Risques liés à l'exploitation des centrales à biomasse	Risques liés à l'exploitation des centrales à gaz	Risques liés à l'exploitation des centrales à pétrole	Risques liés à l'exploitation des centrales à charbon	Risques liés à l'exploitation des centrales à déchets nucléaires
8712D	Saint-Aulaire-les-Bains																		
8723D	Saint-Léonard-de-Noblat																		

Légende

- I incendie
- b incendie brutal
- IA inondation
- C canalis
- R thermique

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

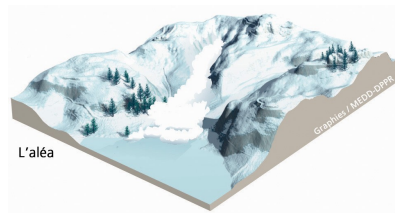
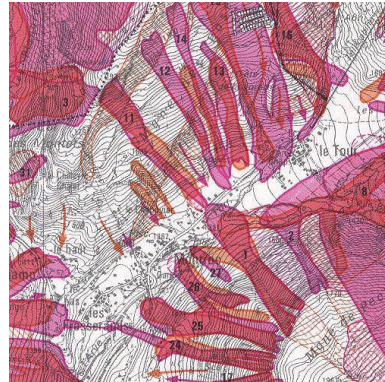


PREFECTURE

CABINET
SERVICE INTERMUNICIPAL

Arrêté préfectoral n° de la Mairie de DDDM sur
les informations sur les risques majeurs

DDRM.dicrim maquette nationale



D.2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPALES AVALANCHES DANS LE DEPARTEMENT

D.3 - QUELS SONT LES ENJEUX EXPOSES ?

METEO FRANCE

[Plan du site](#) | [Glossaire](#) | [Liens](#) | [FAQ](#) | [Qui sommes-nous](#) | [Vigilance Météo](#)

... sans perte de temps.

Montagne

Les prévisions

Accès direct :
Saisissez directement une station de ski, un département ou un massif...

- Ma météo
- Mer
- Voyage
- Aviation
- Comprendre la météo
- Climat
- Santé / Environnement
- Librairie

Question de la semaine...

Pourquoi le printemps commence-t-il le 20 mars ?

Météo des montagnes - Alpes Nord
 Hydrographie

PLUS DE PRÉVISIONS

- Bulletin Neige et Avalanches
 - Isère
 - Savoie
 - Haute Savoie

OBSERVATIONS

- Hauteurs de neige hors piste
- Relevés de haute montagne
- Bulletin de synthèse Hebdomadaire et Analyse du manteau neigeux
 - Isère
 - Savoie
 - Haute Savoie

PRÉVISIONS PAYANTES

- Bulletin montagne
- Isère
- Savoie
- Haute Savoie

Nos offres sur le web

Abonnement au mois

Formule FLASH

Formule PLUS

Identifiant Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Abonnement journée

Formule FLASH

Formule PLUS

Votre code

Conditions de vente

Espace Pro

Climathèque

Nos autres offres

- Numéro court 3250
- Météo locale et départementale
- I-Mode
- WAP
- Service vocal sur mobiles
- La météo sur Minitel

DDRM.dicrim
maquette nationale

Introduction

Tableau général

Arrêté préfectoral

Liste des communes

Préfaces

Les risques naturel et technologique majeurs

Introduction



Les généralités

G.1 – Qu'est-ce que l'aléa ?

G.2 – Comment se manifeste-t-il ?

G.3 – Les conséquences sur les personnes et les biens

G.4 – Les consignes individuelles de sécurité

G.5 – Pour en savoir plus

DDRM.dicrim
maquette nationale

R

**Le contexte
régional**

R.1 – Le contexte régional

R.2 – Pour en savoir plus



**Le risque dans
le département**

DDRM

- D.1 – L'aléa dans le département**
- D.2 – L'historique des principaux évènements**
- D.3 – Quels sont les enjeux dans le département ?**
- D.4 – Les actions préventives**
- D.5 – Les travaux de protection**
- D.6 – L'organisation des secours**
- D.7 – Les communes concernées par le risque**
- D.8 – La cartographie des communes concernées**
- D.9 – Les contacts**
- D.10 – Pour en savoir plus**



Le risque dans la commune

Dicrim

- C.1 – L'aléa dans la commune**
- C.2 – L'historique des principaux évènements**
- C.3 – Les arrêtés de catastrophes**
- C.4 – Les actions préventives dans la commune**
- C.5 – Les travaux de protection**
- C.6 – Les mesures de police et de sauvegarde**
- C.7 – L'affichage des risques et des consignes**
- C.8 – La cartographie**
- C.9 – Les contacts**
- C.10 – Pour en savoir plus**

Sigles et abréviations

Textes de référence

Code de l'environnement art L.125-2 et R.125-5 à 27

Arrêté préfectoral pour l'IAL

Liste des communes IAL

Imprimé IAL

Notice IAL

Insertion dans la presse AP IAL

Fiche communale IAL

Rappel des obligations d'IP

Tableau des actions communales L.125-2

Affiche communale

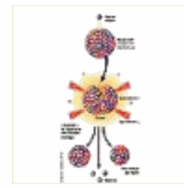
Symboles aléas

Repère PHEC

Annexes

230 schémas

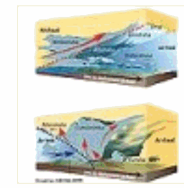
Copyright
Alpgeoriques
MEDD



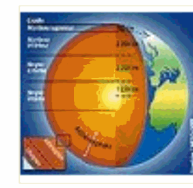
schema fission.jpg



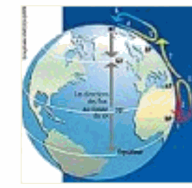
schema frontogenese.jpg



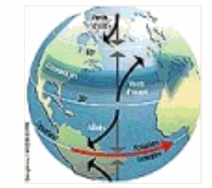
schema Fronts chaud_froid.jpg



schema globe 2.jpg



schema globe cellules.jpg



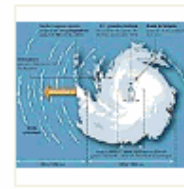
schema globe Coriolis.jpg



ch Croute seisme.jpg



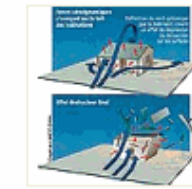
Sch cyclones sud_nord.jpg



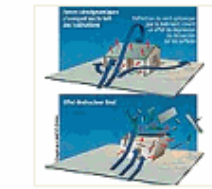
Sch dangers.jpg



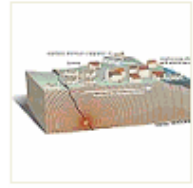
sch Drapeaux avalanche.jpg



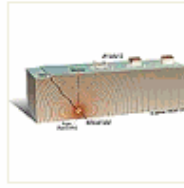
Sch effet vent 2.jpg



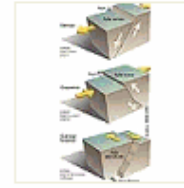
Sch effet vent.jpg



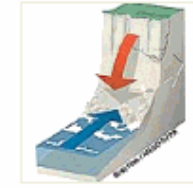
sch effetsite.jpg



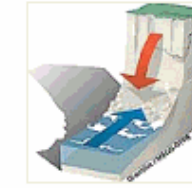
sch epicentre2.jpg



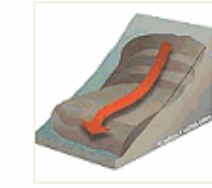
sch failles.jpg



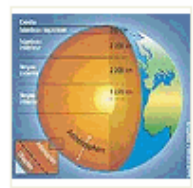
sch falaises.jpg



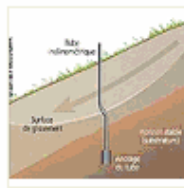
sch falaises_couv.jpg



sch glissement.jpg



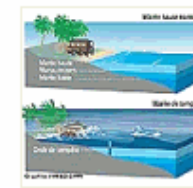
Sch globe.jpg



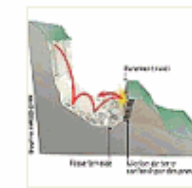
Sch inclinom.jpg



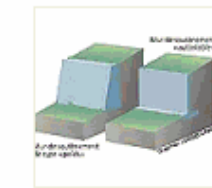
sch localisepicentre2.jpg



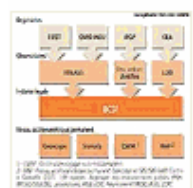
Sch maree.jpg



Sch merlon.jpg



Sch murs de soutenmt.jpg



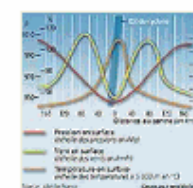
sch organismes.jpg



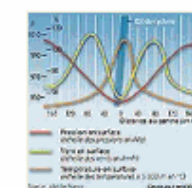
Sch paracyclonique 2.jpg



Sch paracyclonique.jpg



Sch parametres 2.jpg



Sch parametres.jpg



Sch retrait gonflmnt.jpg

DDRM.dicrim
maquette nationale

R.125 -10
Code de
l'environnement

